

Zeitschrift: VMS-Bulletin : Organ des Verbandes der Musikschulen der Schweiz
Herausgeber: Verband Musikschulen Schweiz
Band: 8 (1984)
Heft: 1

Rubrik: Les écoles de musique se présentent

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

musique instrumentale en nos régions. Depuis cette rencontre printanière, deux autres écoles se sont jointes au VMS: l'Institut Willems de la Côte et le Conservatoire de Rolle.

Une seconde séance, au niveau romand ou vaudois, s'avère souhaitable, pour donner un prolongement à ce premier élan. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler. D'ici là, bienvenue à de nouveaux membres francophones! Désormais, on pourra "traduire" le sigle VMS par EMS (Ecoles de musique de Suisse).

Pour de plus amples informations concernant le début de cette présence romande aux EMS, on peut s'adresser au Secrétariat de l'Ecole de Musique de Pully (av. de Lavaux 41, 1009 Pully; tél. 021/28 48 21), qui fonctionne provisoirement comme centre d'échanges, de contacts et d'informations pour la Suisse romande.

P. Gorjat

les écoles de musique se présentent

L'ECOLE DE MUSIQUE DE PULLY (EMP)

Structures

L'Ecole de musique de Pully (EMP) a été fondée le 21 février 1979, date de la première Assemblée de son Association (Assemblée constitutive). Un comité élu à cette occasion la dirige depuis cette date. En font partie, à la rentrée de l'année scolaire 1983/84:

Pierre Gorjat	président (maître secondaire de musique, animateur de l'orchestre des Ecoles de Pully et chroniqueur musical)
J.F. Vaney	vice-président (maître secondaire de musique, professeur de clarinette et directeur du Chœur des Ecoles de Pully)
Sylvie Pagano	membre, conseillère musicale (organiste du Prieuré de Pully)
Ingrid Vaney	secrétaire - comptable

André Longchamp	membre (directeur du Collège secondaire de Pully, délégué par la Municipalité de Pully)
P.-V. Gamboni	membre (Conseiller municipal, délégué par la Municipalité de Pully)

Jusqu'en 1982, un délégué de la Fanfare municipale de Pully siégeait aussi dans le Comité. Une récente modification des statuts a supprimé ce poste de membre, car la Fanfare de Pully a exprimé le voeu de former sa propre Ecole, qui corresponde à ses exigences et attentes spécifiques.

Une révision des statuts a été faite en 1983: un poste partiel de directeur administratif devrait ainsi décharger le président et le vice-président de certaines tâches d'intendance. Le 7e siège est occupé par un second membre du corps enseignant, désigné par ses pairs.

Les disciplines actuellement enseignées, essentiellement dans les locaux mis à disposition - à titre gracieux - par les Ecoles de Pully et partiellement au domicile de certains maîtres, sont les suivantes:

"Classique" et "Variétés"

piano	(Wanda Brauner, Ferline Studi, Jean-François Truan)
violon	(Béla Chalogany)
violon méth. Suzuki	(Anne-Marie Gründer)
violoncelle	(Annie Laffra)
guitare classique	(Juan Manuel Roig)
guitare d'accompagnement	(Marek Mogilewicz)
piano jazz	(François Lindemann)
orgue électronique	(Michel Burnet)
batterie et tambour de marche	(Olivier Clerc)
percussions class.	(Stéphane Borel)
chant	(Gudrun Ryhming)
accordéon	(Daniel Gaillard)
flûte à bec	(Nicole Journot, Maria Inès Ajubita, Christine Nusslé, Renato Colizzi, Thierry Dagon)
flûte traversière	(Béatrice Degex)
clarinette	(Jean-François Vaney)
hautbois	(Thierry Dagon)
saxophone	(Oscar Gargiulo)
trompette	(André Goy, Renato Colizzi)
solfège	(Catherine Crettaz)
méthode Willems	(Ada Vuffray, Réjane Wuthrich)
cours préparatoires, avec l'Instrumentarium Orff	(Françoise Pulfer)

Quelques chiffres

Le nombre d'élèves a constamment augmenté jusqu'en 1982 (243 en 1979, 288 en 1980, 317 en 1981, 377 en 1982). La régression à 329 en 1983 s'explique par le fait que les communes de la région de Lavaux (Paudex, Lutry, Cully, Riex, Grandvaux et Epesses) n'ont pu ou voulu subventionner l'EMP au même taux (environ 50 %) que celles de Pully et Belmont.

Les cours individuels (50 min.) coûtent Fr. 400.-- par semestre et les cours semi-collectifs (25 min., deux élèves par période) Fr. 230.--. L'écolage des cours d'initiation méthode Willems ou cours préparatoires est de Fr. 140.--.

La classe "A" regroupe les élèves désireux d'obtenir un certificat, et qui passent un examen annuel. Six niveaux ont été fixés, le 6e étant celui du certificat: on compte un ou deux ans par niveau, suivant le type d'instrument ou les dispositions de l'élève. Les exigences du certificat de l'EMP tiennent compte de celles du Certificat du Conservatoire de Lausanne, pour les disciplines qui y sont aussi enseignées. Pour les percussions classiques, c'est le Conservatoire de Genève qui fait référence. Pour les autres disciplines, notamment celles dites de "variétés", comme la guitare d'accompagnement, des exigences ont été fixées de façon analogique.

La classe "B" est constituée par tous les élèves débutants (1ère année) et par tous ceux qui ne peuvent ou ne veulent suivre un rythme soutenu: ils ne sont astreints qu'à une audition annuelle, au printemps.

Les trois conseillers musicaux du comité (Mme Pagano et MM. Vaney et Gorjat) veillent à la bonne marche de l'école sur le plan pédagogique (visite de leçons, engagement des maîtres, auditions et examens etc.)

L'EMP édite chaque année un bulletin, qui présente notamment les différents instruments de musique enseignés.

Deux "originalités" de l'EMP: l'intégration du solfège dans les leçons instrumentales (sauf pour les élèves de "Classe A", deux ou trois ans avant l'échéance du Certificat: ces derniers suivent un cours de solfège intensif séparé); l'ouverture aux instruments de "variétés", comme piano-jazz, batterie, orgue électronique ou guitare d'accompagnement.

Adresse de l'EMP: Ecole de Musique de Pully, c/o Direction des Ecoles
41, av. de Lavaux, 1009 Pully, tél. 021/28 48 21

Pierre Gorjat